

Appui groupe : Coopératives viticoles



*Vous êtes responsable
d'une coopérative
viticole et vous menez
un travail « amont »
sur votre vignoble...*

*... Un technicien de la
Chambre d'agriculture des
Pyrénées-Orientales peut vous
accompagner et vous con-
seiller dans votre mission
technique vignoble.*

Afin d'améliorer les performances de votre coopérative et de coller aux besoins du marché, la Chambre d'agriculture propose une prestation permettant d'accompagner votre mission technique.

> « L'appui groupe » c'est la garantie d'un travail à la carte

Lors d'une réunion avec votre groupe, le technicien dégage avec vous les principales problématiques que vous souhaitez aborder, ainsi que le nombre de passages prévus et le rythme des visites terrain. Nous définirons ensemble les actions que vous souhaitez nous confier et vous calibrez le temps et le calendrier d'intervention du technicien qui sera affecté à votre coopérative.

> « L'appui groupe » c'est immédiatement opérationnel

Une convention de travail (pour au moins une campagne), vous permettra de disposer des services d'un technicien de l'équipe des conseillers viticoles, qui s'intégrera à votre équipe. Vous n'aurez pas à vous soucier de sa formation ni de sa gestion administrative. Vous bénéficierez à travers lui du réseau interne de la Chambre d'agriculture qui apporte toutes les compétences nécessaires à votre activité.

**> « L'appui groupe » c'est du conseil, de l'expertise
et un accompagnement terrain de vos coopérateurs**

Nos techniciens affectés à cette mission sont les conseillers du service viticulture. Leur expérience reconnue leur permet de réaliser des actions très diversifiées : conseil terrain auprès des coopérateurs, expertises sur le parcellaire de la coopérative, accompagnement des suivis des cahiers des charges, interface entre la commission technique et les coopérateurs ou encore conseil stratégique auprès des responsables du groupe.

> « L'appui groupe » c'est un travail à capitaliser

Chaque intervention fait l'objet d'un compte rendu pour la cave. En fin de mission un bilan de la mission est dressé et commenté avec vous. Vous pourrez ainsi apprécier les évolutions et orienter le travail futur.

> « L'appui groupe » y goûter c'est l'adopter !

Une première campagne d'appui est très souvent suivi d'un renouvellement, plusieurs structures sont nos clients depuis plusieurs millésimes garantissant ainsi une continuité dans la stratégie technique de la coopérative.

.....

Le service viticulture de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales propose le « **Suivi parcellaire** » pour suivre la qualité et la maturité du raisin afin de préparer au mieux vos vendanges

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF 01762



**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

19 av. de Grande-Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX
T. 04 68 35 74 00 / F. 04 68 34 65 44
accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr
Nos engagements qualité sur notre site internet :
www.po.chambre-agriculture.fr

Cette prestation vous intéresse ? Contactez le service viticulture

de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales

Chantal BAYONA 04 68 35 74 26 / viticulture@pyrenees-orientales.chambagri.fr

TARIFS DÉTAILLÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TRANSMIS SUR DEMANDE